

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Haguenau - Wissembourg

VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 14 Avril 2025

Sous la Présidence de Mme Anne GUILLIER, Maire

Conseillers élus : 27 en fonction : 27 présents : 22 pouvoirs : 05 absents sans pouvoir : 0

6. Présentation et adoption des budgets primitifs 2025.

6.1 LE BUDGET PRINCIPAL

M. WALD expose :

**BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025 :
Note de présentation brève et synthétique retraçant
les informations financières essentielles**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera publiée sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le vote du budget par le conseil municipal est prévu le 14 avril 2025.

Le projet de budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 3 février 2025. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement afin de limiter leur progression, dans un souci de préservation de la capacité d'autofinancement et de maintien des équilibres financiers de la ville sur le long terme ;

- Poursuivre l'optimisation des produits de fonctionnement ;
- Poursuivre les travaux de gestion du patrimoine de la collectivité ;
- Continuer à ajuster le niveau d'investissements, en tenant compte des capacités d'autofinancement et de désendettement de la commune ;
- Continuer à programmer les dépenses d'équipement dans une logique pluriannuelle, permettant d'ajuster au mieux les crédits à prévoir sur chaque exercice.

Mme le Maire rejoint la séance.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. La section de fonctionnement inclut les charges générales (eau, électricité chauffage, fournitures courantes, frais d'entretien des voiries et bâtiments, assurances...), les frais de personnel et contributions à des organismes extérieurs.

La section d'investissement retrace les opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments et équipements, travaux d'aménagement de voirie, etc...

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions totales de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **8.684.000 €** par rapport à une prévision 2024 de 7.587.800 € et une réalisation de 6.965.446,17 €.

Les charges à caractère général

La forte inflation observée depuis la fin de la crise sanitaire semble s'estomper progressivement et devrait repasser sous la barre des 2 % en ce début d'année.

Le budget principal est toutefois impacté par la révision des tarifs de vente de la chaleur produite par la chaufferie bois/gaz, conduisant à une augmentation de 20 % sur la part abonnement et de 30 % sur le prix du Mwh consommé depuis le 01/09/2024. La prévision 2025 s'établit à + 9,4 % sur cet article.

Pour les autres immeubles communaux non raccordés au réseau de chaleur (13 bâtiments concernés), le tarif du gaz est fixé à 62,51€ HT/Mwh depuis le 01/01/2025, alors qu'il était de 66,93€ HT/Mwh jusqu'au 31/12/2024. Il y a lieu d'intégrer l'évolution de la Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel (TICGN), qui est fixée à 17,16 €/MWh depuis le 01/01/2025 (vs. 16,37 €/MWh en 2024).

Les tarifs de fourniture d'électricité sont fixés par les nouveaux contrats applicables depuis le 1^{er} janvier 2025, soit un coût moyen de 74,34 € HT/Mwh pour les sites C2/C4 et 88,60 € HT/Mwh pour les sites C5.

Mme le Maire rappelle que les sites C2/C4 et C5 font référence aux 5 gros postes de consommation (Mairie – Piscine – Moulin9 – Eclairage du stade - Bornes marché).

Les prévisions tiennent également compte des révisions de prix à la hausse des différents contrats en cours d'exécution (maintenance et entretien des bâtiments, véhicules, logiciels, assurance,...) et les nouvelles modalités en matière d'entretien de l'éclairage public.

Mme le Maire rappelle que la gestion et l'entretien de l'éclairage public revient depuis le 1er Janvier 2025 à la collectivité et non plus à la Régie ou à ES.

Les dépenses prévisionnelles comptabilisées au chapitre 011 sont ainsi estimées à **2.825.780 €**, contre 2.673.550 € en 2024 (soit une hausse de 5,7 %).

La ventilation de ces crédits par articles est détaillée ci-après :

Chap/art	Libellé	Pour mémoire budget 2024	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	2 673 550.00	2 825 780.00
60611	Eau et assainissement	125 100.00	110 500.00
60612	Énergie - Électricité	398 900.00	368 900.00
60613	Chauffage urbain	406 300.00	444 500.00
60621	Combustibles	21 000.00	21 000.00
60622	Carburants	26 400.00	27 260.00
60623	Alimentation	15 150.00	15 250.00
60624	Produits de traitement	14 500.00	13 000.00
60628	Autres fournitures non stockées	165 700.00	166 470.00
60631	Fournitures d'entretien	11 900.00	10 400.00
60632	Fournitures de petit équipement	21 700.00	25 700.00
60633	Fournitures de voirie	5 700.00	9 000.00
60636	Vêtements de travail	20 700.00	21 300.00
6064	Fournitures administratives	22 100.00	21 100.00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques)	1 000.00	1 000.00
6067	Fournitures scolaires	9 600.00	10 100.00
611	Contrats de prestations de services	51 200.00	63 670.00
6132	Locations immobilières	10 200.00	1 550.00
61351	Locations mobilières – matériel roulant	47 100.00	37 000.00
61358	Locations mobilières – autres	34 600.00	31 700.00
614	Charges locatives et de copropriété	92 200.00	23 300.00
61521	Terrains	14 900.00	20 000.00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	82 000.00	91 000.00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	12 700.00	15 000.00
615231	Entretien et réparations voiries	59 000.00	58 000.00
615232	Entretien et réparations réseaux	49 500.00	65 000.00
61524	Bois et forêts	5 500.00	58 000.00
61551	Matériel roulant	71 000.00	50 800.00
61558	Autres biens mobiliers	30 200.00	26 250.00
6156	Maintenance	111 750.00	162 350.00
6161	Assurance multirisques	37 100.00	40 100.00
6168	Autres primes d'assurance	11 000.00	11 500.00
617	Etudes et recherches	1 500.00	1 500.00
6182	Documentation générale et technique	3 800.00	2 950.00
6184	Versements à des organismes de formation	16 000.00	21 000.00
6188	Autres frais divers	200 800.00	235 000.00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000.00	1 000.00
62268	Autres honoraires, conseils	31 500.00	66 700.00
6228	Divers	19 950.00	28 050.00
6231	Annonces et insertions	20 800.00	22 130.00
6232	Fêtes et cérémonies	55 550.00	55 380.00
6234	Réceptions	19 500.00	30 590.00
6236	Catalogues et imprimés	18 300.00	17 930.00
6238	Divers	4 200.00	5 100.00
6241	Transports de biens	17 000.00	40 000.00
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	3 500.00	3 600.00
6251	Voyages, déplacements et missions	5 250.00	5 550.00
6261	Frais d'affranchissement	12 600.00	13 690.00
6262	Frais de télécommunications	38 950.00	38 400.00

627	Services bancaires et assimilés	5 300.00	5 400.00
6281	Concours divers (cotisations...)	15 000.00	16 110.00
6282	Frais de gardiennage (forêts et bois communaux ...)	5 000.00	5 000.00
6283	Frais de nettoyage des locaux	104 550.00	98 550.00
6288	Autres services extérieurs	1 000.00	0.00
62876	Remboursements de frais au GFP de rattachement	0.00	2 000.00
63512	Taxes foncières	69 000.00	74 000.00
6378	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	17 800.00	16 950.00

Quelques lignes budgétaires sont en progression par rapport à 2024 en raison de prestations de service concernant les contrôles de qualité de l'air à réaliser tous les 3 ans, les contrôles amiante, du ratrappage de l'entretien annuel du chauffage non facturé en 2024...

Au niveau des honoraires, il y a lieu de constater des frais d'expertise complémentaires, les frais de portage EPF pour le bâtiment Place des Thermes, les frais d'accompagnement juridique et de recrutement du DRH.

Concernant l'évolution des frais de réception, Mme le Maire précise qu'il s'agit de prendre en compte quelques évènements supplémentaires (80 ans de la Libération, l'anniversaire du Jumelage avec Bad Schönborn en Octobre prochain, l'année de la Forêt, etc...).

Concernant la baisse des frais de copropriété, Mme le Maire rappelle que des travaux importants ont été réalisés en 2024 dans les parties communes de l'immeuble du Bureau Central. Par contre les 2 copropriétés n'ont pas encore validé les programmes de travaux 2025, et un crédit complémentaire sera éventuellement à prévoir par la suite.

Les charges de personnel

La maîtrise des charges de personnel reste un enjeu prioritaire, en raison de son poids au niveau des charges courantes.

Le chapitre globalisé 012 passe d'une prévision de 3.571.300 € en 2024 à **3.575.900 €**, traduisant une augmentation de + 0,1 %.

L'évolution 2025 est liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et tient compte de la revalorisation de 3 % du taux de la part employeur de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations des fonctionnaires affiliés au régime spécial de sécurité sociale (CNRACL). Ce taux continuera d'évoluer de 3 points par an jusqu'en 2028 (soit + 12 % sur la période).

Les prévisions prennent également en compte les mouvements de personnel prévus sur l'exercice :

- 1 recrutement au 1^{er} mars 2025 par voie de mutation (Service financier)
- 1 recrutement en cours (Directeur/trice des Ressources humaines)

S'y ajoutent le personnel nécessaire à l'organisation de la saison 2025 du golf sur pistes, ainsi que les saisonniers Piscine et Services Techniques sur la saison estivale.

Par rapport au maintien quasi constant du budget RH à celui de 2024 malgré les recrutements annoncés, Mme le Maire précise qu'un crédit de 200.000 € prévu l'an dernier n'avait pas été consommé sachant que certains postes n'avaient finalement pu être pourvus.

Les charges de gestion courante

Le chapitre 65 recense les contributions aux organismes intercommunaux mais également les subventions versées aux associations (directes ou avantages en nature) et les indemnités des élus.

Ce poste est estimé à **774.320 €** en 2025, contre 736.550 € en 2024, soit une hausse prévisionnelle de + 5,1 %.

Les montants des principales contributions se déclinent comme suit :

- 162 820 € subventions de fonctionnement aux associations, dont 140 000 € au titre de la valorisation des avantages en nature* (162 910 € en 2024)
- 144 150 € indemnités élus et frais de mission/formation (montant inchangé / 2024)
- 114 000 € contribution au SIS (125 000 € en 2024)
- 135 000 € contribution au SIVU du Massif du Wintersberg (120 000 € en 2024)
- 77 000 € subvention au CCAS (60 200 € en 2023)
- 49 500 € contribution pluviale budget assainissement SDEA (montant inchangé / 2024)
- 19 800 € chantiers d'insertion APOIN (montant inchangé / 2024)
- 18 200 € contribution PNRVN – Mission de conservation du Musée (montant inchangé / 2024)
- 20 300 € contribution ATIP – Mission Application du Droit des Sols (14 000 € en 2024)
- 11 800 € contribution PNRVN, incluant une participation à la révision de la charte – (11 100 € en 2024)

Les charges financières

Le chapitre 66 est crédité à hauteur de **95.000 €** (95.200 € en 2024). Le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 85.000 € et s'y ajoute une réserve de 10.000 € au titre des frais liés au contrat de ligne de trésorerie.

Les charges exceptionnelles

Un crédit de **15.000 €** est proposé au chapitre 67, pour des annulations de titres (15 000 € l'an passé).

Dotation aux provisions

Un crédit de **28.000 €** est proposé au chapitre 68, au titre d'une provision pour risques et charges de fonctionnement.

Mme le Maire précise que cette dotation doit servir à couvrir le besoin de financement potentiel des Comptes Epargnes Temps (CET) en cas de demande de monétisation par les agents.

La prévision au titre des charges d'amortissements s'établit à **370.000 €** (390.000 € en 2024).

Cette dépense de fonctionnement illustre la dotation d'amortissement des biens et matériels concernés. Elle contribue à l'autofinancement direct des investissements. Pour mémoire, seuls les biens renouvelables et les subventions d'investissement accordées par la Ville font l'objet d'un amortissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **8.684.400 €** par rapport à une prévision 2024 de 7.587.800 € et des réalisations à hauteur de 9.279.542,06 €.

Les produits des services et du domaine

Les recettes du chapitre 70 sont estimées à **1.203.300 €** par rapport à 1.118.000 € en 2024.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

- le produit des entrées piscine et locations de bassins : 583.500 € (523.000 € prévus en 2024)
- les coupes de bois et menus produits forestiers : 105.600 € (75.700 € en 2024)
- les produits liés au stationnement payant : 47.000 € (43.000 € en 2024)
- la location de la chasse : 25.000 € (inchangé/2024)
- les recettes des spectacles du Moulin 9 : 57.000 € (38.000 € en 2024)
- les recettes du golf sur pistes : 13.000 € (14.000 € en 2024)
- les concessions du cimetière : 6.200 € (8.000 € en 2024)
- les droits de place des manifestations touristiques : 12.000 € (9.900 € en 2024)
- les recettes du Musée : 4.200 € (5.100 € en 2024) et Point Lecture : 800 € (inchangé/2024)

Revenant sur l'évolution des prévisions de recettes, Mme le Maire précise qu'il a été tenu compte des réalisations de 2024, mais également de la volonté de faire progresser les recettes (stationnement payant, recettes du Moulin9...)

ainsi que diverses récupérations de charges estimées comme suit :

- 140.000 € représentant la contrepartie des avantages en nature (inchangé/2024)
- 20.000 € de récupération de frais spectacles Mômes en Scène (32.000 € en 2024)
- 41 000 € de frais de personnel mis à disposition de la CCPN (42.000 € en 2024)
- 40 000 € de frais de personnel mis à disposition du CCAS (38.400 € en 2024)
- 25.000 € taxe foncière du casino (24 000 € en 2024)

Les impôts et taxes

Pour 2025, ce chapitre est évalué à **1.329.000 €** (1 309 000 € en 2024), dont :

- 784.000 € d'attribution de compensation en provenance de l'EPCI (inchangé/2024)
- 175.000 € de dotation de solidarité communautaire (inchangé/2024)
- 370.000 € de produit des jeux du casino - part reversement (350 000 € en 2024)

La fiscalité locale

Ce chapitre est estimé à **2.785.000 €** (2 730 100 € en 2024), selon la répartition suivante :

- 2.015.000 € de produit des taxes directes locales (1.917.000 € en 2024). Ce montant correspond au produit attendu à taux constant, calculé sur les bases 2025.
- 530.000 € de produit des jeux du casino – part prélèvement communal (550.000 € en 2024)
- 100.000 € de taxe sur la consommation finale d'électricité (inchangé/2024)
- 50.000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (90 000 € en 2024)
- 85.000 € au titre des jeux de cercle en ligne (65.000 € en 2024)

Les dotations et subventions

Les recettes attendues au chapitre 74 s'élèvent à **754.400 €**, contre 784.400 € en 2024, dont notamment :

- 320.000 € de dotations de l'état dont 262.000 € de dotation de solidarité rurale (DSR), et 58.000 € dotation forfaitaire (DF) (311.000 € en 2024)
- 257.000 € d'allocations compensatrices de l'Etat au titre d'exonérations de taxe foncière (242.000 € en 2024)
- 95.000 € deversements du casino au titre de la DSP (85.000 € en 2024)
- 23.400 € de subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace pour la saison culturelle
- 20.000 € au titre de la dotation biodiversité
- 18.000 € de FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments, voiries et réseaux
- 15.000 € de dotation de l'Etat pour le fonctionnement de la station passeports/CNI

La baisse de recettes observée sur ce chapitre est liée à la fin des reversements de fonds de la Régie Intercommunale d'Electricité (75.000 € prévus au budget 2024).

Les autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 est estimé à **417.500 €** (408.800 € en 2024), dont 359.300 € au titre des revenus des immeubles. Les prévisions tiennent compte des loyers du casino, à nouveau exigibles à compter du 1^{er} novembre 2023 (80 000 € HT annuels jusqu'au terme de la convention en 2033).

La redevance Celtic au titre de la vente de l'eau est également intégrée dans ce chapitre (55 000 € prévus en 2025/ 65 200 € en 2024).

Mme le maire rappelle le travail engagé avec l'avocat de la Ville à propos de la révision de la redevance et de la convention avec Celtic.

Le résultat de la section de fonctionnement 2024 permet de contribuer au financement du programme d'investissement à hauteur de 211.064,28 € (1068).
Un virement complémentaire de 1 000 000 € en section d'investissement est proposé, afin de contribuer au financement des projets 2025 (dépense inscrite au compte 023).

* * *

LES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les prévisions décrites ci-dessous s'inscrivent dans les priorités définies lors du débat d'orientation budgétaire 2025.

Le projet d'investissement soumis à l'approbation du Conseil Municipal prévoit **3.122.900 € de dépenses nouvelles** (2.291.700 € en 2024), auxquelles il convient de rajouter les reports de l'exercice précédent.

Dépenses et recettes reportées de l'exercice 2024

Les dépenses d'investissement engagées au 31 décembre 2024 et non mandatées s'élèvent à **542.000€**, soit 16,9 % des dépenses totales d'investissement prévues en 2024 (3.206.700 €).

Ces dépenses d'investissement reportées sont compensées par des recettes notifiées mais non encaissées à la clôture de l'exercice écoulé pour un montant de **354.500 €**.

Le déficit de la section d'investissement à reporter s'élève à **– 23 564,28 €**. La somme est réinscrite en dépense du budget 2025, sur la ligne 001.

Le programme d'investissement (crédits nouveaux) porte sur **2.638.700 € de dépenses d'équipement et 413.600 €** au titre d'opérations financières liées majoritairement au **remboursement du capital des emprunts**. S'y ajoutent **10.000 €** au titre d'une **opération pour le compte de tiers**, et **60.600 € d'opérations d'ordre**.

Les principales opérations envisagées sont listées ci-après :

Investissements en matière de développement et d'aménagement des espaces publics

- Solde opération aménagement Pumptrack et volet paysager 90.000 €
- Poursuite aménagement site de la Guinguette du Herrenberg 90.000 €
- Aménagement liaison piétonne complexe sportif/piscine 80.000 €
- Aménagement abords de l'OTI / place de l'Hôtel de Ville 30.000 €
- Forage Herrenberg - Etude eau / reconnaissance qualités thérapeutiques 20.000 €
- Acquisition de panneaux affichage usagers forêt 10.000 €
- Rénovation Monument aux Morts et mise en place des Stolpersteine 9.600 €

Investissements en matière de remise à niveau des voiries communales

- Aménagement chemin des Pierres/échange terrains 200.000 €
- Etude aménagement rues Montrouge/Chasseurs 70.000 €
- Finalisation aménagement parking cimetière 55.000 €
- Consolidation voirie et renf. défense incendie rue de la Chapelle 40.000 €
- Entretien de la voirie communale (enveloppe annuelle) 45.000 €
- Aménagement trottoir rue des Primevères 20.000 €
- Réfection trottoirs rue Henrich 20.000 €
- Entretien des chemins ruraux (enveloppe annuelle) 15.000 €
- Etude et travaux aménagement rue des Vergers 15.000 €
- Etude et travaux aménagement rue des Jardins 15.000 €
- Etude aménagement Faubourg des Pierres 13.000 €
- Remise en état perré de pont rue de la Tuilerie 12.000 €
- Sécurisation pont Avenue Foch 10.000 €

Modernisation des services et moyens communaux

- Aménagement serres municipales 80.000 €
- Renouvellement matériel informatique, téléphonie et renforcement Cybersécurité 78.000 €
- Acquisition d'une remorque avec dispositif de nettoyage haute pression 45.000 €
- Acquisition d'un tracteur de tonte 35.000 €
- Aménagement marché de Noël et éclairages 30.000 €
- Acquisition de matériel pour le Moulin 9 24.500 €
- Acquisition de matériel divers pour les services techniques 21.200 €
- Acquisition de matériel et mobilier pour la piscine 20.700 €
- Interconnexion fibre bâtiments communaux 19.000 €
- Poursuite refonte sites internet commune et Moulin 9 5.500 €

Entretien du patrimoine immobilier

• Gros entretien de la piscine et optimisation installations	132.000 €
• Etude et travaux rénovation globale maternelle Montrouge	80.000 €
• Rénovation bâtiments/installations sportives zone de loisirs et aménagement de locaux de stockage (dont le remplacement des badges)	73.000 €
• Rénovation de deux courts extérieurs de tennis	70.000 €
• Rénovation locaux et végétalisation Groupe Scolaire Hans Haug	65.000 €
• Transformation bâtiment Petit Pont	60.000 €
• Rénovation Hôtel de Ville	51.300 €
• Rénovation église et presbytère catholique	40.000 €
• Rénovation église protestante	40.000 €
• Rénovation parois mobiles Moulin 9	37.000 €
• Rénovation ateliers municipaux	30.000 €
• Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite	20.000 €
• Etude optimisation locaux immeuble 6 rue des Bergers	20.000 €
• Rénovation climatisation bâtiment Office de Tourisme Intercom.	13.000 €
• Remplacement vitrages Maison de l'Archéologie	10.000 €
• Rénovation de logements communaux	10 000 €
• Restauration Château de la Wasenbourg (fouilles)	10.000 €

L'enveloppe de 65.000 € prévue en 2025 pour la rénovation de locaux ne servira pas forcément à la végétalisation de l'établissement, ce qui ne signifie pas l'absence de volonté pour la végétalisation, mais la commune se doit d'assurer en priorité la sécurité des enfants et des enseignants.

Un programme pluriannuel sera mis en place avec priorisation des travaux en fonction du diagnostic.

Programme pluriannuel d'investissements en matière de développement durable

• Amélioration chauffage et centrale d'air Moulin 9	60.000 €
• Etude création réseau de chauffage urbain	40.000 €
• Poursuite programme de rénovation de l'éclairage public	40.000 €
• Aménagement itinéraires cyclables/signalisation	10.000 €
• Préservation arbres remarquables et dév. arrosage automatique	10.000 €

Opérations patrimoniales

• Acquisition site implantation serres communales	210.000 €
• Acquisition parcelles rue du Nord	100.000 €
• Acquisition immeuble 8 place des Thermes (convention de portage)	38.500 €
• Frais de viabilisation site Muths	30.000 €
• Etude de faisabilité / projet immeuble 8 place des Thermes	10.000 €

Mme le Maire propose de flécher une enveloppe de 210.000 € pour l'acquisition des terrains de l'Horticulture WAHL, afin de pouvoir y positionner des serres communales dont le terrain d'assise actuel a été cédé. Le Conseil Municipal aura à délibérer prochainement sur ce point, sous réserve qu'il n'y ait d'autres acquéreurs.

Aides aux particuliers et associations

• Aides aux associations	5.400 €
--------------------------	---------

La répartition détaillée des crédits au sein des différents programmes se présente comme suit :

N°	OPERATION	NATURE	DEPENSES			RECETTES		
			REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL	REPORTS	Propositions nouvelles	TOTAL
101	Opérations financières	Exécution résultats et autre opérations financières	1.000 €	413.600 €	414.600 €	- €	3.043.500 €	3.043.500 €
102	Acquisitions et cessions immobilières	Ensemble des acquisitions et cessions immo.	- €	384.500 €	384.500 €	- €	201.600 €	201.600 €
103	Administration générale	Travaux et matériels	1.200 €	- €	1.200 €	- €	- €	- €
104	Enfance et jeunesse	Aménagements aire de jeux – Pumptrack	232.600 €	109.700 €	342.300 €	147.900 €	19.700 €	167.600 €
105	Patrimoine immobilier	Gros travaux d'entretien et amélioration du patrimoine immobilier	35.100 €	301.300 €	336.400 €	- €	- €	- €
106	Culture	Bâtiments et matériels culturels	81.400 €	105.400 €	186.800 €	23.200 €	8.200 €	31.400 €
107	Enseignement	Travaux et matériels dans les bâtiments scolaires	33.100 €	145.200 €	178.300 €	- €	- €	- €
109	Sport	Matériels - bâtiments et équipements sportifs	8.300 €	295.700 €	304.000 €	- €	- €	- €
111	Edifices cultuels et cimetière	Travaux d'entretien édifices cultuels et cimetière	5.000 €	138.700 €	143.700 €	- €	- €	- €
112	Entrée Nord de la Ville	Requalification secteur source de la Liese	3.800 €	3.000 €	6.800 €	123.600 €	32.400 €	156.000 €
113	Aménagements urbains	Secteur gare et vestiges antiques	51.100 €	41.000 €	92.100 €	- €	- €	- €
114	VRD	Travaux de voirie	43.200 €	465.000 €	508.200 €	- €	- €	- €
115	Nouvelles technologies	Matériel informatique, site internet et NTIC	9.600 €	110.300 €	119.900 €	- €	- €	- €
117	Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules	14.400 €	209.400 €	223.800 €	- €	- €	- €
120	Aménagements urbains divers	Divers travaux	19.900 €	234.600 €	254.500 €	15.700 €	- €	15.700 €
122	Subventions d'équipement	Subventions d'investissement	2.100 €	15.400 €	17.500 €	- €	- €	- €
163	Développement Durable	Investissements en matière de dév. durable	200 €	150.100 €	150.300 €	44.100 €	5.000 €	49.100 €
	TOTAUX		542.000 €	3.122.900 €	3.664.900 €	354.500 €	3.310.400 €	3.664.900 €

soit une section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à :

3.664.900 €

La totalité de ces dépenses (reports + propositions nouvelles) seront financées comme suit :

- **1.000.000,00 €** de virement provenant de la section de fonctionnement, soit **27,3 %**,
- **396.600,00 €** de subventions et participations, soit **10,8 %**,
- **370.000,00 €** d'amortissements, soit **10,1 %**,
- **220.000,00 €** de recettes propres à la section d'investissement (FCTVA et TA) soit **6,0 %**,
- **211.064,28 €** résultant de l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2024, soit **5,6 %**,
- **201.600,00 €** de produits de cessions d'immobilisations soit **5,5 %**,
- **23.200,00 €** de recettes liées à une opération pour compte de tiers soit **0,6 %**,
- **1.242.435,72 €** d'emprunt d'équilibre prévisionnel, représentant **33,9 %**.

Le montant prévisionnel de l'emprunt pourra être révisé en cas d'attribution de subventions complémentaires. A titre d'information, une demande d'aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation FIPDR a été redéposée en 2025, portant sur les travaux de vidéoprotection réalisés en 2024. Le dossier est en cours d'instruction par les services compétents. Montant sollicité = 21 618,27 € (50 % de la dépense réalisée en 2024).

Mme le Maire rappelle que les 396.600 € concernent des subventions confirmées, sachant que d'autres demandes de subventions seront déposées en fonction des projets. A ce titre elle informe les conseillers de la réception, en fin de semaine précédente, d'un courrier confirmant l'attribution d'une subvention de 22.000 € pour les travaux réalisés de toiture et de récupération des eaux de pluie au Moulin9 (citerne en place à l'arrière du bâtiment).

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2025

Les 3 projets budgets détaillés sont joints en annexe à la présente note.

6.2 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU GRIES

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 460.400,00 € H.T. en fonctionnement
- 893.315,35 € H.T. en investissement

Outre les opérations de stocks, un crédit de 25.000,00 € H.T. est prévu pour des opportunités d'acquisition de terrains et des frais d'études/honoraires.

Le déficit d'investissement 2024 de 433.215,35 € est inscrit en dépenses d'investissement. L'ensemble des dépenses et opérations de stocks sont financées par un emprunt prévisionnel de 458.315,35 €.

6.3 LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA FORET

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 521.200,00 € H.T. en fonctionnement
- 502.139,77 € H.T. en investissement

Le déficit d'investissement 2024 de 235.039,77 € est inscrit en dépenses d'investissement. Les dépenses et opérations de stocks sont financées par un emprunt prévisionnel de 10.139,77€.

6.4 LE BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE AU BOIS

Le projet de budget proposé par la municipalité est équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 418.600,00 € H.T. en fonctionnement
- 81.600,00 € H.T. en investissement

Le déficit de fonctionnement constaté en fin d'exercice 2024 – 9.807,96 € a été réinscrit en dépense.

Les réajustements tarifaires décidés en 2023/2024 devraient permettre de retrouver l'équilibre en section de fonctionnement. Si nécessaire, les enveloppes budgétaires seront révisées en cours d'exercice afin de tenir compte des nouvelles conditions d'exploitation qui s'appliqueront au 1^{er} septembre 2025.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Mme le Maire par référence à la note de présentation du 27 mars 2025,

Vu les orientations budgétaires arrêtées par le Conseil Municipal dans sa séance du 3 février 2025,

Vu les documents budgétaires et leurs annexes analysés en Commissions Réunies du 9 avril 2025,

Vu l'affectation des résultats des comptes financiers uniques 2024,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal au 31 décembre 2024,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 09 avril 2025,

Après en avoir délibéré,

adopte par 23 voix pour – 4 abstentions
(Mme MAECHLER – Mme MELLON – M. SOMMER et M. WAGNER)

- a) le budget principal à un montant total de 12.348.900,00 € dont 3.664.900,00 € en investissement et 8.684.000,00 € en fonctionnement, budget équilibré au moyen d'une recette attendue des impôts directs locaux de 2.015.000,00 € et en section d'investissement, par un emprunt d'équilibre prévisionnel de 1.242.435,72 € ;
- b) le budget annexe lotissement GRIES équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.353.715,35 € ;
- c) le budget annexe lotissement FORET équilibré en dépenses et recettes à un montant de 1.023.339,77 € ;
- d) le budget annexe Chaufferie au bois équilibré en dépenses et recettes à un montant de 500.200,00€

**Délibération publiée, transmise au contrôle
de légalité, et certifiée exécutoire,
ce 23 Avril 2025**
Niederbronn-les-Bains, le 23 Avril 2025

**Le Maire,
Anne GUILLIER**

**Le Secrétaire de Séance :
Bruno WALD**

**Le Secrétaire Adjoint :
Alain WEISGERBER**